

COMMENT EVITER LA VENTE DE L'IMMEUBLE A LA BARRE

Objectif(s) de la formation

- Initiation à la vente de gré à gré
- Comprendre la vente amiable

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h00-18h00

Date(s) de la formation

28/11/2025

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris
* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Florent BACLE, Avocat à la Cour, Titulaire du Certificat de spécialisation en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution délivré par le CNB avec la mention spécifique « Vente et saisie immobilière ».

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

Définitions : Les intérêts communs et opposés du créancier et du débiteur

DELAIS DE PAIEMENT ET SURSIS

Les conditions et les effets - Le surendettement

Attitude proactive ou politique de l'autruche ?

LA VENTE DE GRE A GRE ou VENTE VOLONTAIRE « HORS PROCEDURE »

Définition et conditions - Rôle de l'avocat, du créancier et du débiteur - Rôle du notaire (acte authentique et distribution du prix)

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

LA VENTE AMIABLE ou la vente autorisée

Conditions légales (fixation du prix planché et justificatifs à produire) - Délais et prorogation

Pense bête : taxation des frais de procédure, fixation des créances (?) - La procédure de distribution - Analyse de jurisprudence

Questions et mises en situation

Cas pratiques de la saisie immobilière et licitation et conclusion



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17